

**Syndicat Mixte de Gestion de la Seine Normande**

Comité Syndical

Séance du 21 octobre à 9h30

**DÉLIBÉRATION N°2020-10-3**

**Élection des membres de la commission d'appel d'offres**

**Date de convocation** : 6 octobre 2020

**Délégués présents** :

- Bertrand BELLANGER, Conseil départemental de la Seine Maritime, titulaire
- Hugo LANGLOIS, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Yann LE FUR, CA Seine Eure, suppléant
- Hubert LECARPENTIER, CA Caux Seine Agglo, titulaire
- Bertrand PECOT, CC Roumois Seine, titulaire
- Philippe MARIE, CC Pont Audemer Val de Risle, titulaire
- Carine BOQUET, CC Pont Audemer Val de Risle, suppléant
- Jean-François BERNARD, CC du Pays de Honfleur Beuzeville, titulaire
- Pascal BEHAREL, CC Lyons Andelle, titulaire

**Délégués titulaires excusés** :

Pascal LEHONGRE, titulaire, Département de l'Eure  
Florent SAINT MARTIN, titulaire, CU Le Havre Seine Métropole  
Bernard LEROY, titulaire, CA Seine Eure  
Frédéric DUCHÉ, titulaire, CA Seine Normandie Agglomération

**Pouvoirs** :

Département de l'Eure, Gérard CHERON pouvoir à M. Bertrand BELLANGER  
CU Le Havre Seine Métropole, Florent SAINT-MARTIN, pouvoir à M. BELLANGER

**Secrétaire de séance** :

M. Hubert LECARPENTIER

**Membres en exercice : 11 - Nombre de voix : 100**

**Quorum : 6**

**Membres titulaires présents ou représentés par un suppléant : 8**

**Pouvoir : 02**

**Votants : 10**

Transmis en Préfecture le :

Affiché le :

30 NOV. 2020

## Exposé des motifs

Le Président rappelle que l'article 21 du règlement intérieur prévoit que, conformément à l'article L. 1411-5 du CGCT, la commission d'appel d'offre est composée du Président et de 5 membres titulaires.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de membres suppléants, en nombre égal à celui des membres titulaires, parmi les délégués syndicaux. Par conséquent, l'ensemble des membres du syndicat est représenté à la CAO en tant que titulaire et suppléant.

Il rappelle que lors de l'installation de la CAO en mars 2020, il avait été proposé l'organisation suivante, basée sur une répartition homogène des membres entre la rive droite et la rive gauche de l'aval vers l'amont.

Pour le renouvellement des membres de la CAO, il est proposé d'adopter le même principe de répartition territoriale entre les membres titulaires et les membres suppléants.

## Délibération

Le Comité Syndical,

Vu l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement intérieur du syndicat mixte,

Considérant que messieurs Florent SAINT MARTIN, Philippe MARIE, Hugo LANGLOIS, Bernard LEROY et Pascal LEHONGRE sont candidats pour être membres titulaires de la commission d'appel d'offres,

Considérant que messieurs Jean-François BERNARD, Hubert LECARPENTIER, Bertrand PECOT, Frédéric DUCHÉ et Pascal BEHAREL sont candidats pour être membres suppléants de la commission d'appel d'offres,

Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité, la désignation à la commission d'appel d'offres,

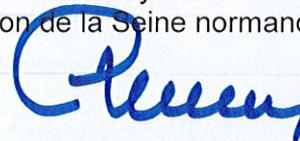
- des cinq membres titulaires suivants :

- Florent SAINT MARTIN
- Philippe MARIE
- Hugo LANGLOIS
- Bernard LEROY
- Pascal LEHONGRE

- des cinq membres suppléants suivants :

- Jean-François BERNARD
- Hubert LECARPENTIER
- Bertrand PECOT
- Frédéric DUCHÉ
- Pascal BEHAREL

Le président du syndicat mixte  
de gestion de la Seine normande



Bertrand BELLANGER